

Paris, le 22 avril 2011



LETTRE OUVERTE AUX FEDERATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Depuis la loi de 2005 sur le handicap et les décrets de 2006 et 2009 sur les EGPA (Enseignements généraux et professionnels adaptés), de profonds bouleversements sont intervenus au sein des structures scolaires de l'ASH (Adaptation Scolaire et Handicap), les SEGPA et EREA.

Ceux-ci ont installé de profondes inégalités selon les académies ainsi qu'une situation de gestion comptable des moyens. Cela nous amène aujourd'hui à vous interpeller afin que vous puissiez influencer de tout votre poids et nous apporter votre soutien pour sauver l'ASH et ses 100 000 jeunes aujourd'hui plus que menacés.

En effet :

Après la mise en place des champs professionnels qui, sous prétexte de prise en compte de la loi européenne sur le travail des jeunes, nous interdit les machines dites « dangereuses » et nous oblige à « diluer » notre pédagogie et à limiter au maximum ce qui motivait les élèves (le geste professionnel conséquent et réfléchi) ; voilà que certaines académies ne dédoublent plus les divisions en enseignement professionnel au détriment des jeunes et la prise en compte plus individualisée de leurs difficultés.

Depuis que l'AIS (Adaptation et insertion scolaire) et les SES (Sections d'enseignement spécialisé) existent et après leur transformation en SEGPA et EREA, il a toujours été « acté », pour une division que le seuil ne devait pas excéder 16 élèves. La répartition des jeunes sur deux ateliers selon les vœux correspond à environ 8 élèves par groupes professionnels. Des dérives existaient parfois (seuil de division dépassé ou déséquilibre de groupes). Mais c'était l'exception.

Les nouveaux textes sont désormais suffisamment flous pour que l'exception devienne la règle :

Or :

- Que peut-on envisager de pédagogie sur un plateau technique de champ professionnel (nouvelle appellation des ateliers multi-spécialités) avec un effectif supérieur à 8 élèves qui pourrait atteindre 16 voire peut-être 17, 18... ?
- Que devient le travail individualisé sur le projet élève ? Ce projet existe-t-il encore ?
- Comment gérer les problèmes de Sécurité sur un matériel certes léger mais qui reste du matériel professionnel ?
- Comment gérer les problèmes de comportement de groupe dans un local complexe où les élèves « bougent » et « travaillent » sur des secteurs différents ?

Le Snetaa-FO affirme que cela n'est pas possible. Il s'agit d'une régression de la démarche de reconstruction de la confiance des élèves, en eux, mais surtout dans le système éducatif à même de leur proposer un avenir diplômant et d'insertion sociale et professionnelle.

Le Snetaa-fo demande donc que les effectifs de division soient bloqués à 16 et que deux ateliers fonctionnent en groupes réduits à 8 maximum en formation professionnelle

Le protocole d'accord sur la rénovation de la voie professionnelle prévoyait la création d'un panel suffisant et diversifié de CAP en lycée professionnel et EREA afin de permettre une orientation positive des élèves de SEGPA. Les fermetures en grand nombre des CAP annoncées pour la rentrée prochaine vont à contre sens.

Nous voulions aussi attirer votre attention sur le manque ou l'insuffisance de réactivité des conseils généraux (SEGPA) et régionaux (EREA) par rapport aux nécessaires modifications voire reconstructions des locaux d'atelier devenus plateaux techniques de champs professionnels.

En parallèle, les directives qui nous obligent à « oublier » nos spécialités professionnelles d'origine, donc à éliminer en partie notre matériel, ne prévoient pas les moyens nécessaires à l'achat de nouveaux matériels et matériaux afin de permettre d'appréhender les autres métiers.

Les seuls crédits de fonctionnement des structures (surtout en SEGPA), en grande partie liés à la perception de la TA (taxe d'apprentissage) locale, sont insuffisants. Les fonds publics prévus sur l'enveloppe de fonctionnement d'un établissement couvrent à peine les besoins en enseignement général.

Enfin, la loi de 2005 sur le handicap donne la possibilité de mixer les publics dans les établissements de l'ASH. Cette démarche au combien satisfaisante sur ses fondements trouve ses limites dans les sections où l'on intègre sans réelles concertations et souvent en augmentant voire en dépassant le seuil (flexible) de 16.

C'est ainsi que dans un même groupe peuvent se côtoyer élèves de SEGPA, ULIS, IMPRO, MDPH et autres...

Comment faire alors que les moyens ne suivent pas ?

Pour les élèves d'ULIS qui devraient avoir un soutien AVS, il est rarement présent. Cet auxiliaire de vie scolaire est un personnel sans statut qui est remercié quand il commence à trouver son efficacité au service des jeunes.

Notre République s'est donné un objectif ambitieux de gestion du handicap et de l'échec au niveau scolaire. Mais Elle ne se donne pas les moyens de sa politique. Bien au contraire, la politique de la RGPP remet en cause cet objectif.

Le Snetaa-FO espère rencontrer toute votre attention sur ces problèmes et ceux des élèves de l'ASH trop souvent oubliés.

Le Snetaa-FO souhaite votre appui pour « sauver » chaque section de l'ASH.

Le Snetaa-FO se tient à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire ou de rencontre.

*74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15
tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69
snetaanat@aol.com
www.snetaa.org*